

L'Humanité 31 août

<https://www.humanite.fr/politique/alexandre-brugere/accuse-dempecher-les-renouvellements-de-titres-de-sejour-le-prefet-des-hauts-de-seine-vise-par-une-plainte>

Accusé d'empêcher les renouvellements de titres de séjour, le préfet des Hauts-de-Seine visé par une plainte

Simon Guichard

Le préfet des Hauts-de-Seine Alexandre Brugère est visé par une action de groupe « en cessation de manquement », une première en France. L'association des Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers l'accuse d'être responsable des difficultés rencontrées par les étrangers dans le département en matière de renouvellement de titres de séjour.

Face à un service public bloqué et des droits bafoués, la riposte s'organise. Selon nos informations, une action de groupe « en cessation du manquement » a été lancée en juillet contre l'État et son représentant dans le département, le préfet Alexandre Brugère, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).

Cette nouvelle procédure, transposée du droit européen il y a moins d'un an, permet de prouver des dysfonctionnements systémiques et de forcer l'État à les faire cesser, sans devoir caractériser les cas individuels. C'est le pari de l'association Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), lassée de l'obstruction systématique de la préfecture en matière de renouvellement des titres de séjour des nombreux étrangers du département des Hauts-de-Seine.

La plainte, consultée par *l'Humanité*, relève quatre séries de manquements : l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous en préfecture dans les temps pour faire renouveler son titre de séjour ; des délais de traitement déraisonnables ; l'absence de

délivrance de récépissé après le dépôt des demandes et l'impossibilité de rencontrer l'administration physiquement.

« Dans les Hauts-de-Seine, la carence du service public met des personnes en situation irrégulière de manière totalement artificielle et injuste, dénonce M^e Anaïs Place, coprésidente de l'ADDE. Cela entraîne de nombreux préjudices et précarise des situations qui ne devraient pas poser de problèmes. Il faut faire cesser cette situation. On demande juste que ça fonctionne pour faire renouveler son titre de séjour à Nanterre. »

Ruptures de droits en cascade

Pour déposer la première action collective contre l'État en matière de droit des étrangers, l'ADDE s'est associée à Julien Bayou, pionnier de ce type de contentieux. L'ex-député redevenu avocat **a réussi à faire condamner dix académies pour le manque d'AESH disponibles par élève handicapé en France.** *« Pas besoin d'agrément pour déposer la plainte, il suffit qu'il y ait un manquement caractérisé »,* précise-t-il. Pour chiffrer cette carence du service public, l'avocat a utilisé les statistiques de la préfecture elle-même.

Les délais sont ahurissants : pour un renouvellement de titre « vie privée et familiale », il faut huit mois dans le meilleur des cas et près d'un an si le dossier est incomplet ou nécessite des échanges avec l'administration. Renouveler un récépissé de trois mois ne demande aucune instruction sur le fond mais prend jusqu'à deux mois à Nanterre. La preuve, selon les requérants, que *« l'administration organise elle-même la rupture de droits qu'elle devrait prévenir ».*

Interrogé sur la lenteur des services de la préfecture pour renouveler les récépissés, le cabinet du préfet rejette la faute sur les étrangers : « *Dans certains cas, l'utilisateur peut tarder à compléter son dossier, dans d'autres cas des vérifications sécuritaires nécessitent un examen approfondi en coopération avec d'autres services.* »

Recordman de France de « mesures utiles »

Mais les faits sont têtus. Les plaignants ont notamment dénombré les référés « mesures utiles » (permettant de garantir les droits des usagers en l'absence de réponse de l'administration) rendus par le tribunal administratif de Cergy contre le préfet des Hauts-de-Seine en un an.

Entre mai 2025 et mai 2026, la justice a tranché 2 054 fois contre les services d'Alexandre Brugère (158 décisions par mois en moyenne), soit près de 25 % de tous les référés « mesures utiles » rendus en France. 62,9 % de ces requêtes concernent des demandes de renouvellement de titre de séjour, c'est-à-dire des étrangers en règle et travaillant légalement en France.

Pire, la situation s'aggrave : en mars 2026, 280 décisions ont été rendues contre Alexandre Brugère et ses services, qui ne s'exécutent que sous la menace du juge administratif

Pour enfoncer le clou, les plaignants ont comparé les Hauts-de-Seine (92) avec le département de Seine-Saint-Denis (93), comptant le plus d'étrangers et mètre étalon des difficultés de l'administration en métropole. Sur la période étudiée dans la

plainte, Nanterre a généré 52,6 % de référés « mesures utiles » de plus que Bobigny.

La justice donne raison aux étrangers dans près de 30 % des affaires dans les Hauts-de-Seine, contre 20 % des cas en Seine-Saint-Denis. Pour les plaignants, le surcontentieux dans les Hauts-de-Seine « *ne s'explique pas par des requêtes moins fondées, mais par une carence plus profonde* ». Pour contraindre le préfet Brugère à faire cesser les manquements, les plaignants demandent une astreinte de 300 000 euros par mois de retard, liquidée tous les six mois. L'audience devrait avoir lieu courant 2027.